

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS ORANO du 25 juin 2024

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Narbonne	Rémi RECIO Jean-René LENOIR Karine PODENCE Antoine AZAM	Sous-préfet Secrétaire général	Présent Présent Présente Présent
SIDPC	Imen ASSRI		
SDIS	André CHAUVIN Anthony SIZORN	Lieutenant	Présent Présent
DREAL	Lisa BARRIERE	Inspectrice	Présente
DDT	Stéphanie VERDIE Grégory GONZALES		Présente Présent
ARS	Dominique MESTRE-PUJOL		Présente
Collège Collectivités territoriales			
Grand Narbonne Communauté d'Agglomération ;	M. Alain VIALADE	titulaire	
	Jean-Michel ALVAREZ	suppléant	
Mairie de Narbonne	Mme Viviane THIVENT	titulaire	
	M. Alain VICO	suppléant	
	Nathalie BEAULIER		Présente
Mairie de Moussan	M. Jean-Marie MONIE	titulaire suppléante	
	Mme Valérie LAGUIERCE		
Conseil Départemental	Francis MORLON	titulaire	
	Dominique GODEFROID	suppléante	
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Magali VERGNES	titulaire	
	Séverine MATEILLE	suppléante	
	Laurent BENAU		Présent
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	Michel JAMMES	titulaire	Excusé
	Jean-Louis RIO	suppléant	Présent
Collège Riverains			
association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)	Christian CREPEAU	titulaire	
	Christine BLANCHARD	suppléante	
Association Narbonne Environnement	Guy TORRES	Titulaire	
	Michel DEOLA	suppléant	
Association COLERE (COLlectif pour	Lilian SERRE présidente	titulaire	Excusée

l'Environnement des Riverains Elisyques)	André BORIES	suppléant	
Syndicat Plaine de la Livière	M. le Président	titulaire	Présent
riverain	Rémi IBANES	titulaire	Présent
riveraine	Anne-Marie BRETTE	titulaire	Présente
Collège Exploitant			
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le directeur,	titulaire	Présent
	Le responsable du département technique	suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable du département sûreté-qualité environnement	titulaire	Présent Présent
	Le responsable du service sûreté-sécurité radioprotection (suppléant) ;	suppléant	Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable des projets environnementaux (titulaire),	titulaire	Présente
	Le responsable des projets (suppléante) ;	suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable de la communication du site	titulaire	
Collège Salariés			
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat CFE-CGC	titulaire	Présente
	Le représentant du syndicat FO	suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat CFDT	titulaire	
	Le représentant du syndicat CFDT	suppléant	
Personnalités qualifiées			
Direccte			
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude	Frédéric BOUTROUX		Présent
Conseil Interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et IGP Sud de France.			
Autorité de Sûreté Nucléaire division de Marseille ;			
Communauté de l'Eau du Sage de la Basse Vallée de l'Aude	Gérard LASCOMBE		Excusé

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte rendu de la CSS du 30 janvier 2024**
2. **Bilan ORANO 2023 en matière de risques accidentels (Exploitant)**
3. **Point d'avancement sur le schéma directeur des lagunes du site (Exploitant)**
4. **Point d'avancement sur la mise en œuvre du PPRT (DDTM)**
5. **Bilan de l'inspection des installations classées « risques accidentels » 2023**
6. **Divers/questions**

Ouverture de la séance à 10h10, sous la présidence de M. Rémi RECIO, sous-préfet de Narbonne. L'ordre du jour est présenté et un tour de table réalisé.

1. **Approbation du compte rendu de la CSS du 30 janvier 2024**

Le compte rendu de la CSS du 30 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. **Bilan ORANO 2023 en matière de risques accidentels (Exploitant)**

M. le responsable QSE de la société ORANO présente les actions réalisées concernant la prévention des risques, ainsi que le bilan SGS.

En 2023, douze contrôles des autorités ont été effectués. De plus, les inspections et les audits internes ont été réalisés.

Évènements recensés en 2023 sur le site ORANO :

- 10 événements mineurs concernant les MMR (mesures de maîtrise des risques)
- 2 exercices POI (Plan Opération Interne), les 15 mai 2023 et 17 novembre 2023
- 5 exercices incendie/sécurité interne
- 1 inspection inopinée de la DREAL, avec pour thème le déclenchement du POI.

Les retours d'expérience sur les événements de 2023 sont présentés. Aucun événement n'a été classé au-dessus de ASSESS 1. Deux événements significatifs de transport, dont les causes sont externes à l'entreprise, ont fait l'objet d'actions correctives immédiates.

Les pistes de progrès retenues pour l'année 2023 à la suite des retours d'expérience ainsi que les investissements à venir sont présentés.

M. le sous-préfet demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

M. Le sous-préfet indique qu'il serait utile de compléter les membres de la CSS avec la gendarmerie territoriale. Le secrétariat de la CSS a pris note de cette demande et évaluera les possibilités d'ajouter un membre lors de la prochaine révision de l'arrêté préfectoral constitutif de la CSS d'Orano.

3. **Point d'avancement sur le schéma directeur des lagunes du site (Exploitant)**

M. le directeur de la société ORANO rappelle la stratégie de gestion des lagunes, dirigée par des enjeux à court terme et des enjeux à moyen/long terme.

Les lagunes contiennent l'ensemble des effluents, issus des procédés générés par l'usine, depuis 60 ans. Le site ne rejette pas d'effluents dans l'environnement.

Présentation des actions :

- Sécuriser l'entreposage des effluents nitrates,
- Arrêter de remplir les bassins du site : des essais laboratoires ont été réalisés et d'autres sont en cours afin d'évaluer les possibilités de valorisation des nitrates en termes de précurseurs d'engrais,
- Traiter le contenu des bassins du site : le contentieux juridique concernant le procédé THOR (arrêté TDN) est toujours en cours (possible recours devant le Conseil d'Etat). L'exploitant indique attendre la purge de l'ensemble des contentieux avant d'aller plus loin dans ce projet.

M. le sous-préfet demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

4. Point d'avancement sur la mise en œuvre du PPRT (DDTM)

M. le représentant de la DDTM rappelle l'un des enjeux issus du PPRT : réalisation d'une pièce de confinement dans les logements à usage d'habitation, afin de protéger les résidents d'un risque toxique accidentel de fuite d'ammoniac. La date limite des travaux prescrits pour pouvoir bénéficier des subventions est le 1^{er} janvier 2027. Une communication auprès des riverains est engagée, depuis juin 2020. Une convention de financement des travaux prescrite par le PPRT a été signée par les contributeurs financiers et le Préfet, le 8 septembre 2021 et s'est terminée le 1^{er} janvier 2024. L'accompagnement des propriétaires au niveau technique, administratif et financier par URBANIS s'est terminé le 16 juin 2024. Les diagnostics gratuits sont maintenus pour les propriétaires par le biais de la DDTM. Les propriétaires ont la possibilité de bénéficier de 60% de subventions avec l'instruction du dossier par la DDTM.

A ce jour, 10 habitations ont réalisé les travaux. Le compte de Consignation va être clôturé. Le capital et les intérêts seront restitués aux financeurs au prorata de la participation initiale.

M. le sous-préfet souhaite savoir si la DDTM a eu un retour des 5 propriétaires n'ayant pas réalisé les travaux.

M. le représentant de la DDTM répond par la négative.

M. Ibanez, riverain, souhaite savoir, en cas d'incident du site, quelles sont les conséquences pour les propriétaires qui n'ont pas réalisé les travaux.

M. le sous-préfet précise que dans le dispositif de secours, est notifiée la liste des propriétaires équipés et non équipés. Il ajoute que les propriétaires exploitants d'Airbnb ou de gîte accueillant du public dans le périmètre et qui n'ont pas mis en œuvre de travaux pour la réalisation d'une pièce de confinement peuvent se retrouver confrontés à une action récursoire des occupants en cas d'incident.

M. le représentant de la DDTM ajoute que la cartographie sera envoyée au SDIS.

5. Bilan de l'inspection des installations classées « risques accidentels » 2023

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL présente les inspections dédiées à la thématique « risques accidentels » de 2022 et 2023.

En 2022, deux inspections RA ont été réalisées :

- 12 juillet 2022, sur le thème de la sous-traitance, action nationale sur les sites SEVESO. Le point susceptible de mise en demeure a été levé.
- 21 novembre 2022, sur le thème de l'Etude de danger révisée. Les quatre points susceptibles de mise en demeure ont été levés par l'exploitant. En conclusion, l'inspection a rappelé à l'exploitant la nécessité d'une mise à jour régulière des numéros de téléphone dans la base de données des riverains.

En 2023, quatre inspections RA ont été réalisées :

- 6 janvier 2023, avec pour thème le bassin B6, suite à l'incident survenu lors des travaux de réhabilitation (déchirure membrane bassin). L'incident n'a pas mis en évidence de désordre ou d'impact sur la stabilité des digues. La DREAL demande à l'exploitant de maintenir son suivi renforcé et de transmettre le rapport annuel de surveillance des digues et des bassins 2022 sous trois mois.
- 2 février 2023, inspection inopinée avec pour thème le déclenchement du POI (plan d'opération interne), action régionale. Le POI a été correctement mis en application. Le contenu, au regard du scénario, est apparu adapté.
- 27 avril 2023, pour thème l'accidentologie, action nationale sur les sites SEVESO. Au regard des points vérifiés, le suivi des événements et des incidents du site semblent correctement réalisés.
- 9 août 2023, pour thème les MMR (mesures de maîtrise des risques) et leur conformité à l'EDD révisée. La gestion des MMR est bien appréhendée sur le site.

Les rapports d'inspection sont disponibles sur le site www.georisques.gouv.fr

M. le sous-préfet remercie la DREAL pour la présentation.

6. Divers/questions

M. le maire de Bages demande si l'étude des mesures environnementales de l'IRSN a été réalisée.

M. le directeur de la société ORANO répond par la positive et signale qu'une synthèse sera réalisée par l'IRSN, probablement lors de la prochaine CSS dédiée aux risques chroniques de janvier 2025.

M. le sous-préfet remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 11h00.

Le sous-préfet

Rémi RECIO

Le sous-préfet

Rémi REGIO
